



# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/8

## C-1 Core Mix

Révision 5

Date de révision 2021-07-28

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit C-1 Core Mix

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations\* sur si-tes industriels;

Description Matière première pour fonderie .

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph  
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570  
Maumee, Ohio 43537 USA  
Web www.ransom-randolph.com  
Téléphone +1 (419) 865-9497  
Télécopie +1 (419) 865-9997  
Email SDS@ransom-randolph.com  
Adresse e-mail de la personne compétente dyouel@ransom-randolph.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029  
Société Centro antiveneni Niguarda di Milano  
Centro antiveneni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 STOT RE 1: H372;

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

STOT RE 1: H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (lungs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée inhalation.

Conseil de prudence: Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P264 - Se laver (hands) soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## C-1 Core Mix

Révision 5

Date de révision 2021-07-28

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Intervention	P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur

## 2.3. Autres dangers

Autres risques	Le produit contient respirable crystalline silica (RCS).  Le Zircon contient des traces d'uranium, de thorium, et de radium naturels.
----------------	---

## Informations supplémentaires

	Sans objet. Une évaluation PBT et vPvB.
--	---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
silice, vitreous		60676-86-0	262-373-8		30 - 40%	
zirconium silicate		14940-68-2			40 - 50%	
silica (cristobalite) more than 10 % (Silices cristallines: cristobalite)		14464-46-1	238-455-4		10 - 20%	STOT RE 1: H372;
Quartz >= 1.0 conc. < 10% (Silices cristallines: quartz)		14808-60-7	238-878-4		0.5 - 1%	STOT RE 2: H373;

## Informations supplémentaires

	Silica (Cristobalite) "fine fraction" >= 10 % w/w / CAS 14464-46-1, EC No 238-455-4 / STOT RE1: H372.  Le texte intégral relatif aux Phrases de risque mentionnées dans cette partie est présenté en Section 16.
--	--

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon.
Ingestion	Boire 1 à 2 verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## C-1 Core Mix

Révision 5

Date de révision 2021-07-28

## 5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

## 5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.
--	---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Éviter la formation de poussière. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.
--	---

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Aucune exigence en matière d'environnement.
--	---

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Éviter de soulever de la poussière. Nettoyer la zone concernée à l'aide d'un aspirateur. Transférer dans un récipient approprié et étiqueté.
--	--

## 6.4. Référence à d'autres sections

	Se reporter à la section pour de plus amples informations.
--	--

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter la formation de poussière. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
--	--

	Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.
--	---

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver les récipients hermétiquement fermés.
--	---

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

	Matiere premiere pour fonderie .
--	----------------------------------

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## 8.1. Paramètres de contrôle

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
--	---

	exposure limits - Zirconium silicate 10 mg/m3 STEL ACGIH (respirable fraction) 5 mg/m3 TWA OSHA PEL (respirable fraction).
--	---

## 8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Quartz >= 1.0 conc. < 10% (Silices cristallines: quartz)	VME ppm: -	VME mgm3: 0.1
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: -	TMP No: 25
	FT No: 232	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## C-1 Core Mix

Révision 5

Date de révision 2021-07-28

## 8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des vêtements de protection.

Protection des yeux / du visage

En cas d'éclaboussement, porter : Lunettes de protection réglementaires. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau - Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection respiratoire

Équipement respiratoire adapté.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas nécessaire normalement.

Contrôles de l'exposition professionnelle

Une ventilation par aspiration locale est nécessaire.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	(En) poudre
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légère
pH	4 - 7
Point de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	Sans objet.
Point d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	3.6 (H <sub>2</sub> O = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	Sans objet.
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Coefficient de partage	donnée non disponible
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau

## 9.2. Autres informations

## C-1 Core Mix

Révision 5

Date de révision 2021-07-28

## 9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	Sans objet.
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

	Sans objet.
--	-------------

## 10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun danger important.
--	-------------------------

## 10.4. Conditions à éviter

	Aucun danger important.
--	-------------------------

## 10.5. Matières incompatibles

	Aucun danger important.
--	-------------------------

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

	<p>Le sable de Zircon se dissocie en dioxyde de zirconium (ZRO<sub>2</sub>) et de silicium (SiO<sub>2</sub>) quand le zircon est maintenu à plus de 1540° C.</p> <p>Produits de décomposition à risque ( silice ) : la silice cristalline se dissoudra dans l'acide fluorhydrique et produira du tétra-fluorure de silicium . La réaction avec de l'eau ou des acides génère de la chaleur.</p>
--	---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
mutagénicité sur les cellules germinales	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	<p>Chronic Health Effects: Excessive inhalation of respirable crystalline silica dust may cause a progressive, disabling and sometimes fatal lung disease called silicosis. Symptoms include cough, shortness of breath, wheezing, non-specific chest illness and reduced pulmonary function.</p> <p>Le Zircon contient des traces d'uranium, de thorium et de radium radioactifs naturels (106-120 picocuries/gramme). La surexposition à la poussière respirable contenant des matériaux radioactifs peut causer le cancer de poumon. Le silicate de zirconium n'est pas concerné comme</p>

## C-1 Core Mix

Révision 5

Date de révision 2021-07-28

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

danger par aspiration Exposition répétée ou prolongée	matériau de base par la régulation NRC , par la norme 10 CFR 40, puisqu'il tombe sous la définition d'un produit contenant moins de 0.05% d'uranium ou thorium. Cependant, les calculs prouvent que l'observance de 2-2.8 mg/m3 de la poussière respirable, sous des directives volontaires, assure que la prise est de moins de 10% des limites annuelles autorisées (SAL) , spécifiée dans le document 10 CFR 20.1502 (B) et dans les normes NRC pour la protection contre le rayonnement de l'uranium, du thorium, du radium et des produits radioactifs ayant une vitesse de décomposition proche .
	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
	L'inhalation de poussière peut provoquer une dyspnée.

## 11.1.4. Informations toxicologiques

	donnée non disponible
--	-----------------------

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

	donnée non disponible
--	-----------------------

## 12.2. Persistance et dégradabilité

	Sans objet.
--	-------------

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Ne s'accumule pas biologiquement.
--	-----------------------------------

## 12.4. Mobilité dans le sol

	indéterminé.
--	--------------

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	indéterminé.
--	--------------

## 12.6. Autres effets néfastes

	Sans objet.
--	-------------

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

	Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	--

## Méthodes d'élimination

	Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.
--	--

## Élimination du conditionnement

	Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.
--	---

## Informations supplémentaires

	Pour la mise en décharge à l'intérieur de l' UE , le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets devrait être utilisée .
--	---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## C-1 Core Mix

Révision 5

Date de révision 2021-07-28

## 14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Règlements

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

## SECTION 16: Autres informations

## Autres informations

## Entraînement

Les travailleurs doivent être informés de la présence de la silice cristalline et être entraînés à utiliser et à manipuler correctement ce produit selon les réglementations en vigueur.

## Dialogue social sur la silice cristalline alvéolaire

Un accord multi-sectoriel – « Accord sur la Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de Bonnes Pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent » – a été signé le 25 avril 2006. Cet accord indépendant, soutenu financièrement par la Commission Européenne, s'appuie sur un Guide des Bonnes Pratiques. L'accord a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et ses annexes, y compris le Guide des Bonnes Pratiques, est disponible sur <http://www.nepsi.eu> et apporte des renseignements utiles et des conseils pour la manipulation des produits contenant de la silice cristalline alvéolaire.

STOT RE1: H372 - DANGER - Causes damage to lungs through prolonged or repeated exposure by inhalation.

## Texte des mentions de danger présentées en Section 3

STOT RE 1: H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

STOT RE 2: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

## C-1 Core Mix

Révision 5

Date de révision 2021-07-28

---

**Informations supplémentaires**

---

	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.
--	---